

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1279

Artikel: Télécommunications : le monopole d'Etat ne tenait plus qu'à un fil
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025627>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le monopole d'Etat ne tenait

Souvenez-vous. Au début des années 80, les appareils téléphoniques bon marché en provenance d'Extrême-Orient inondent le marché suisse. En toute illégalité. Malgré la menace de sanctions pénales, les PTT ne parviennent pas à contenir ce déferlement. Et en 1992, la nouvelle loi sur les télécommunications légalise cet état de fait. Depuis lors téléphones et autres terminaux sont en vente libre, sous réserve de leur homologation par l'Office fédéral de la communication. Ainsi est ouverte la première brèche dans le monopole des PTT. Le coup de grâce ne va pas tarder.

AU COURS DE la présente session, le Parlement est à nouveau saisi d'un projet de révision législative qui entérine la libéralisation des télécoms. Ne voyons pas là une manifestation supplémentaire de la vague néo-libérale. Si le droit court derrière la technique, c'est parce que cette dernière se moque des frontières et disloque les monopoles publics. Aujourd'hui déjà les entreprises suisses et les particuliers profitent des bas tarifs d'Outre-Atlantique en faisant procéder à leurs appels vers le Nouveau Continent directement depuis les Etats-Unis (call back), d'où une baisse sensible des recettes du trafic international pour Télécom PTT. Le satellite va considérablement étendre la portée du téléphone portable. Des messages de plus en plus nombreux s'échangent sur le réseau Internet. La numérisation de l'information rend caduque la distinction entre transmission de la voix – réservée au monopole – et celle des données – ouverte à la concurrence.

Accéder au marché européen

Le monopole assiste impuissant à la multiplication des moyens de communication. Sa justification historique – la coûteuse nécessité de construire et d'entretenir un réseau dense – ne tenait qu'à un fil, un fil maintenant rompu. Plus grave, le monopole du réseau confié aux PTT interdit l'utilisation d'autres réseaux existants – réseaux de TV par câble, réseaux des CFF et des entreprises électriques notamment –, alors que la demande explose.

L'ouverture du marché des télécoms au sein de l'Union européenne, prévue pour le 1^{er} janvier 1998, n'est pas étrangère à l'empressement manifesté par la Suisse. Le projet du Conseil fédéral reprend d'ailleurs dans une large mesure la réglementation édictée par Bruxelles. Une nouvelle confirmation à affirmer sa souveraineté nationale en dehors de l'Europe. Rester à l'écart, ou même tarder à libéraliser, c'est condamner Télécom PTT au seul marché intérieur: il n'est pas question en effet qu'une entreprise monopoliste sur son territoire national puisse accéder à des marchés extérieurs. Gare alors aux hausses de tarifs. C'est également fermer la porte des exportations à l'industrie suisse des télécommunications. Une politique suicidaire quand on sait que cette branche va connaître une croissance importante au cours de la prochaine décennie et que les télécommunications constituent un facteur-clé du développement économique.

Face à un enjeu économique de taille, la bataille pour les parts de marché a débuté. Dans ces conditions, qu'advient-il du service public, de la desserte à conditions égales de l'ensemble du territoire? L'Etat, en décidant la libéralisation, a-t-il démissionné?

Les règles du jeu

Ne confondons pas libéralisation et déréglementation. En libéralisant, l'Etat renonce à son monopole, non à sa mission. Il reste garant de la fourni-

Quand la loi court derrière la technologie

PENDANT PRÈS DE 60 ans, la Loi fédérale sur la correspondance télégraphique et téléphonique (LTT) de 1924 a fidèlement rempli sa mission, assurer un service de base sur tout le territoire.

Il faut dix ans de travaux et de consultation pour répondre aux premiers coups de boutoir assénés par l'évolution technologique dès le début des années 80. La nouvelle Loi sur les télécommunications (LTC) entre en vigueur en 1992. Le Conseil fédéral y voit une réponse durable aux défis de la société de communication: «La LTT est en vigueur depuis plus de 60 ans. Si la nouvelle loi doit durer aussi longtemps, il faut qu'elle soit souple, ouverte aux innovations et qu'elle se limite à l'essentiel».

Pourtant, l'année suivante déjà, les experts reprennent leurs travaux. La procédure de consultation est lancée en 1995, le message et le projet de révision adressés au Parlement en juin 1996 et le Conseil national légifère à la session d'hiver de la même année. Le moulin législatif tourne rarement à une telle vitesse.

plus qu'à un fil

ture d'un service universel avantageux et de qualité, à toute la population et sur tout le territoire. C'est donc à lui de définir les règles du jeu et d'en assurer le respect pour que le marché fonctionne et procure les avantages attendus.

Garantir un service de base

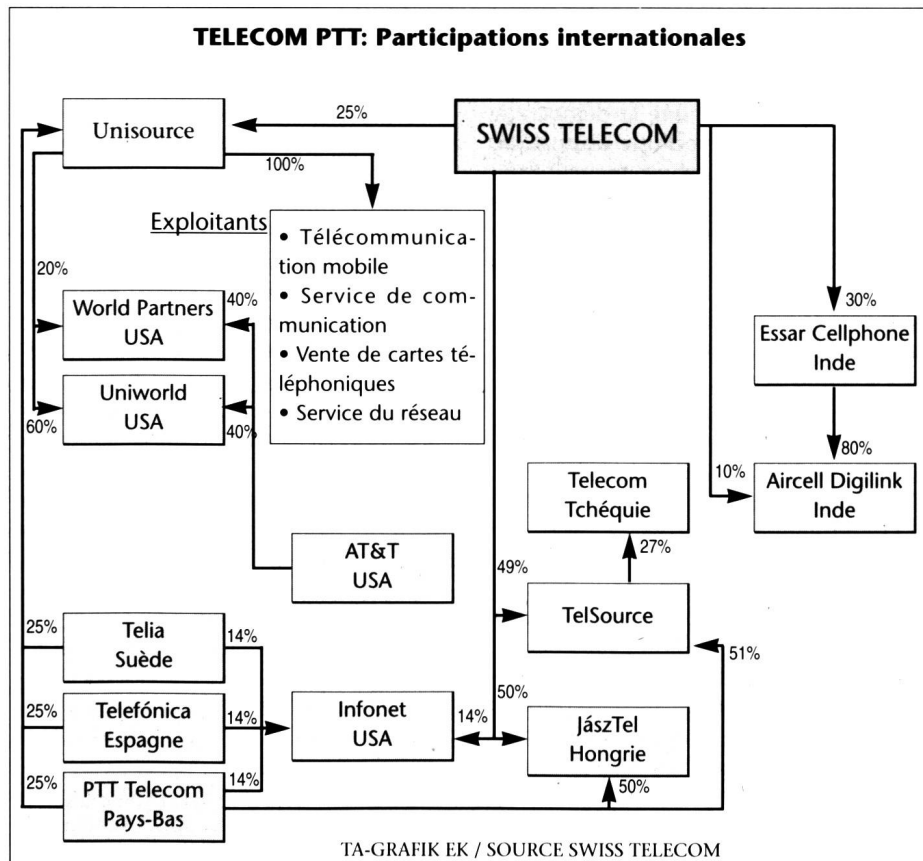
Les entreprises désireuses d'opérer sur ce marché se verront imposer des règles tarifaires et de qualité. Car la concurrence ne doit pas conduire à privilégier les secteurs les plus rentables mais à améliorer les prestations et à en faciliter l'accès. D'où l'importance de la définition du service de base universel. Au moment où nous entrons dans la société de l'information, il importe de définir non pas un minimum, comme le prévoyait le projet initial du Conseil fédéral, mais au contraire un service de base très étendu. De même, la concurrence entre opérateurs ne doit pas se jouer sur le dos des salariés: une concession ne sera délivrée qu'aux entreprises respectant les conditions de travail usuelles de la branche. Tels sont les enjeux politiques de cette révision.

Les acteurs en présence

Télécom PTT n'a pas attendu la libéralisation complète du marché pour s'assurer une position internationale. La régie fédérale a déjà investi 1,2 milliard de francs dans des participations étrangères: avec les Suédois, les Espagnols et les Hollandais dans le cadre d'Unisource, en Tchéquie, en Hongrie et en Inde (voir graphique).

Avec la libéralisation complète, Télécom PTT, dorénavant société anonyme de droit public, devra faire face à des concurrents sérieux, essentiellement dans les secteurs du téléphone mobile et des communications d'entreprise. Sur les rangs:

- New Talco, qui associe les CFF, l'Union de banques suisses et Migros pour l'exploitation du réseau de fibre optique des chemins de fer.
- Global One, une filiale des télécoms français et allemands et de la société américaine Firma Sprint.
- Un consortium des grands distributeurs suisses d'électricité qui veulent également valoriser leur réseau.



En coulisse

LE TROISIÈME GRAND parti gouvernemental se donne lui aussi un président montagnard; après le socialiste haut-valaisan Peter Bodemann et le radical uranais Franz Steinegger, voici le démocrate-chrétien Adalbert Durer, 46 ans, d'Alpnach, en Obwald, grand amateur de musiques et glisseur averti, sur terre (in-line) comme sur mer (surfing).

DANIEL ECKMANN, brillant sujet de la communication politique, reprend du service auprès de Kaspar Villiger, pour lequel il avait «vendu» la difficile acquisition des avions militaires F/A 18. Après un bref passage dans une agence de relations publiques, il rejoint le conseiller fédéral devenu dans l'intervalle chef d'un Département des Finances où il y a de quoi vendre, des programmes d'économies aux réformes fiscales.

APRÈS LA GRANDE interview du *Nouveau Quotidien*, celle de l'hebdomadaire économique *Cash*: des deux côtés de la Sarine, la presse s'intéresse au syndic de Fribourg, Dominique de Buman, PDC visionnaire et volontiers frondeur. Son avis sur la politique agricole: elle est paradoxalement menée par des gens ultra-conservateurs selon des principes ultra-communistes.

BERNE COMPTAIT SUR l'appui de la nouvelle ambassadrice des USA en Suisse, où Madeleine Kunin a passé les premières années de sa vie avant d'émigrer aux Etats-Unis en 1940. Or cette dame, rompant avec les usages diplomatiques, donne force avis personnels et peu amènes sur la question des avoires juifs. Elle trouve notamment - avec raison - que le délai de cinq ans consenti aux experts est «beaucoup trop long», puisqu'il ne s'agit pas de faire la clarté mais bien de publier des rapports et documents jusqu'ici recelés.